

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le 15 NOV. 2019

ID : 084-200040681-20191031-DP\_2019\_104-DE

Communauté de Communes



R

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-104 : Déchèterie intercommunale de Grignan \_\_ installation de la climatisation

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan gère 3 déchèteries sur son territoire, situées à Valréas (84600), Valaurie (26230) et Grignan (26230),

CONSIDERANT que les locaux des agents des déchèteries situées à Valréas et Valaurie sont d'ores et déjà équipés d'un système de climatisation et qu'il convient d'équiper le local des gardiens de la déchèterie intercommunale de Grignan,

Vu la décision du Président °2019-68 du 19 juin 2019 relative à l'installation de la climatisation dans le local des gardiens de la déchèterie de Valréas, précisant qu'une étude électrique complémentaire devait être réalisée avant d'installer un équipement de climatisation dans le local des agents de la déchèterie située à Grignan,

Vu la décision du Président °2019-103 du 31 octobre 2019 relative au remplacement d'un câble d'alimentation à la déchèterie intercommunale de Grignan préalablement à l'installation de la climatisation dans le local des gardiens,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise SARL ASGTS, sise ZA du Meyrol, 8 Avenue Gaston Vernier - Montélimar (26200), pour l'installation de la climatisation dans le local des agents de la déchèterie située à Grignan, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 1 797.00.00 euros HT, soit 2 156.40 euros TTC,

**Article 2** : DE PRECISER que l'installation de la climatisation dans le local des gardiens de la déchèterie de Valréas, a été validée par décision du Président n°2019-68 du 19 juin 2019, pour un montant de 1 692.00 euros HT, soit 2 030.40 euros TTC,

## Certificat exécutoire :

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le **15 NOV. 2019**

ID : 084-200040681-20191031-DP\_2019\_104-DE

**Article 3 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4 : D'ADRESSER** la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 31 octobre 2019

Le Président,

Patrick ADRIEN

